

Collectif

HANDICAP !

Rapport d'activité
2024

La Calmie

Dispositif de répit des aidants

Ressource'et Vous

Soutien au développement de projets de répit des aidants

Préambule _____	2
L'association _____	3
Ses principes et ses valeurs _____	3
L'engagement _____	3
La solidarité _____	3
Une posture éthique _____	3
Une démarche d'aller vers _____	3
Le fonctionnement associatif _____	3
Le conseil d'administration _____	4
L'activité _____	5
La Calmie _____	5
La file active _____	5
Les caractéristiques des jeunes _____	6
La cartographie des domiciliations _____	7
Le nombre de jours de répit _____	7
Le taux d'occupation _____	7
Le taux de satisfaction des demandes _____	8
La gestion des demandes de répit _____	10
Qui accompagne ? _____	11
Le SAAD Amélis Services Bordeaux _____	11
Les salariés de l'association _____	12
Unis-cités _____	12
Le déroulé d'une journée d'accueil _____	12
Les sites d'accueil _____	13
Ressourc'et Vous : un nouveau dispositif _____	13
Les partenaires _____	14
Financiers _____	14
Opérationnels _____	15
Le réseau et les actions menées _____	15
Sensibilisation des agents du Département _____	15
L'enquête de satisfaction _____	17
Les perspectives _____	22
Annexes _____	23
Organisation d'une journée d'accueil _____	23
Charte de coopération _____	24
MAIF Mag - N° 195 juin 2024 _____	25
Gironde Mag - N° 145 automne 2024 _____	26
Bordeaux Le Mag - N° 499 novembre/décembre 2024 _____	28

Préambule

2024, année de développement pour le Collectif Handicap !

Développement de notre conseil d'administration qui s'est étoffé avec la participation active de nouveaux membres, parents concernés.

Développement de notre dispositif de répit, *La Calmie*, avec l'ouverture d'un troisième site d'accueil, le samedi, sur Bordeaux. Ceci a induit le recrutement d'une nouvelle coordinatrice à mi-temps et d'une équipe d'accompagnants, spécifiquement rattachés à ce lieu.

Développement d'un second dispositif, *Ressourc'et Vous*, dédié au soutien méthodologique et technique des collectivités territoriales, des associations locales ou de toute personne ayant le projet de mettre en œuvre un dispositif de répit sur le territoire girondin. Notre expérience, notre expertise et nos outils sont au service du maillage territorial souhaité par les familles et les financeurs. Un mi-temps supplémentaire de chargée de développement a pu être dégagé pour mener à bien cette action.

Soutenus depuis le début par des financeurs fidèles, d'autres plus ponctuels, nous avons su, familles concernées et professionnels, coconstruire et consolider un dispositif de répit innovant en Gironde. Nos partenaires opérationnels nous donnent les moyens concrets de mettre en œuvre le répit en mettant à disposition des intervenants sociaux, des jeunes volontaires en service civique et en prêtant des locaux adaptés.

Cette coconstruction permanente est notre force : l'engagement des bénévoles (parents et professionnels) dans tous les aspects de la vie associative est exceptionnel et mérite d'être mis à l'honneur. L'implication considérable des deux coordinatrices dans les missions qui leur sont confiées en font des piliers de l'association. Les salariés qui viennent de rejoindre le Collectif Handicap assurent, avec qualité, leur rôle d'accompagnant(e).

Tous réunis, bénévoles, salariés, financeurs et partenaires, nous pouvons être fiers du service rendu aux familles ayant un ou plusieurs enfants en situation de handicap. Les bienfaits du répit, les effets sur les parents et les fratries sont indéniables et concourent largement à un mieux-être.

Que souhaiter pour 2025 ? Plus de régularité dans les propositions de répit et, surtout, le développement de solutions de répit de proximité.

Un immense merci à tous de contribuer ainsi à cette action solidaire, citoyenne et humaine !

Sylvie Meunier

Présidente

L'association

Depuis 2017, bien en amont de la création officielle de l'association en 2020, la coconstruction a toujours été une ligne directrice forte, témoin de l'engagement de ses membres, parents concernés et professionnels exerçant dans le champ du handicap.

Ses principes et ses valeurs

L'engagement

Une évidence pour tous les bénévoles. « *Rien pour nous sans nous* » : cet adage se décline pour toutes les parties prenantes, parents, professionnels et bénévoles car tous concernés et rassemblés autour du projet. La volonté de coconstruction est notre colonne vertébrale.

La solidarité

Elle est notre base, ce qui nous a fait nous rencontrer et nous a donné envie de poursuivre et d'agir collectivement. Elle est un engagement mutuel.

Une posture éthique

Elle est notre enveloppe : elle nous engage à nous interroger sur nos actions et le sens de leur mise en œuvre. Elle nous aide à chercher les valeurs que nous souhaitons privilégier. L'éthique est donc un questionnement permanent et nous renvoie à une réflexion personnelle et collective.

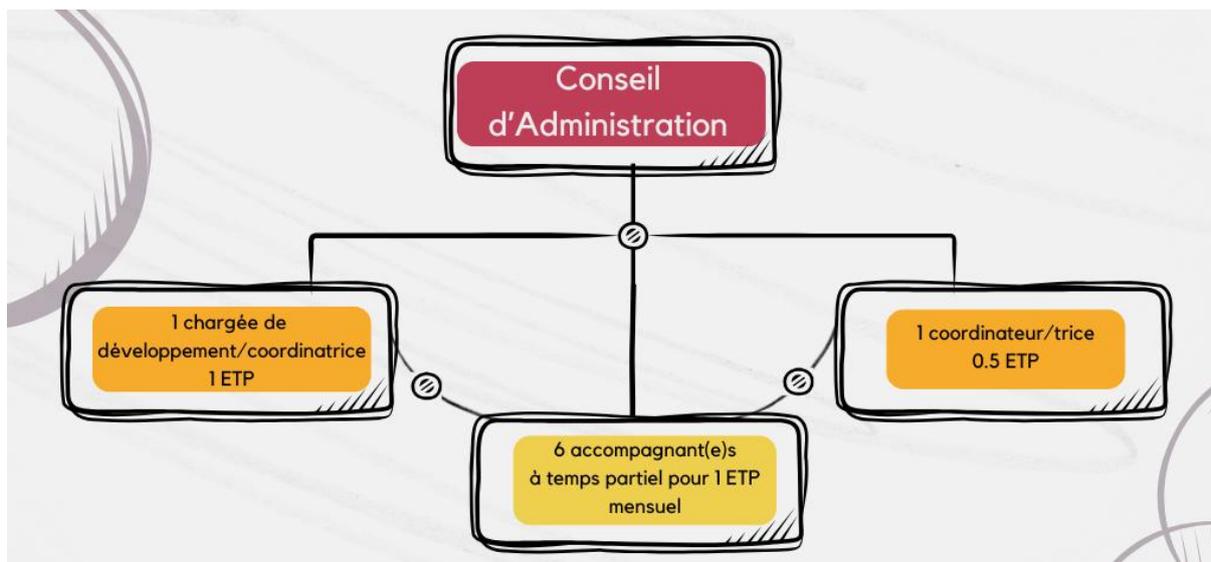
Une démarche d'aller vers

Elle est notre ADN : elle permet d'intégrer les situations de non demande, de renoncement et engage tous les acteurs dans une pratique pro-active de partenariat afin de repérer les besoins et soutenir les demandes de répit. Cette démarche se donne un objectif de prévention et de promotion des droits fondamentaux des personnes.

Le fonctionnement associatif

Le Collectif Handicap s'est doté d'un Bureau facilitant, dès le début, la répartition des tâches et l'identification, par les partenaires, d'un interlocuteur privilégié, selon la nature du partenariat. Au départ, ces réunions de Bureau ont été élargies à certains membres du conseil d'administration, fondateurs de l'association. Depuis mai 2022, c'est l'ensemble des membres du conseil d'administration qui est convié. Ce sont donc bien des CA mensuels qui se tiennent, donnant la part belle à l'implication des parents. Les deux coordinatrices participent également.

L'organigramme ci-dessous présenté aux salariés, précise le rôle d'employeur de l'association et le lien fonctionnel entre les coordinatrices et les accompagnants. Sans occulter cette réalité, il faut néanmoins souligner que les échanges se font à un niveau très horizontal avec une grande considération accordée aux retours et suggestions des parents concernés, des salariés sur le terrain et des professionnels en exercice ou non.



Le conseil d'administration

Les conseils d'administration se suivent mais ne se ressemblent pas. Des membres partent et d'autres arrivent. Depuis plus d'un an, celui du Collectif Handicap se renforce : des parents ont souhaité le rejoindre et, en décembre 2024, il est **composé de davantage de parents que de professionnelles** : 11 parents, 3 professionnelles (en exercice ou non) et les 2 coordinatrices composent le CA. L'ouverture du CA a favorisé la mise en œuvre du pouvoir d'agir des parents, lui procurant une consistance et une force reconnues par les partenaires et les familles concernées.

● ● ●

Il est extrêmement important de souligner l'**engagement des parents concernés**, bénéficiaires du dispositif de répit, dans la vie de l'association :

- Permanences sur les sites d'accueil,
- Prise en main de la comptabilité,
- Participation à des forums,
- Participation aux CA et aux décisions,
- Participation aux actions de sensibilisation du Conseil Départemental,
- Participation aux rencontres financeurs,
- Participation à la journée d'intégration SAAD-Collectif Handicap,
- Répartition des journées de répit,
- Relecture des différents documents associatifs,

Parents et professionnels bénévoles ont réalisé 1 127 h de bénévolat en 2024

L'activité

La Calmie

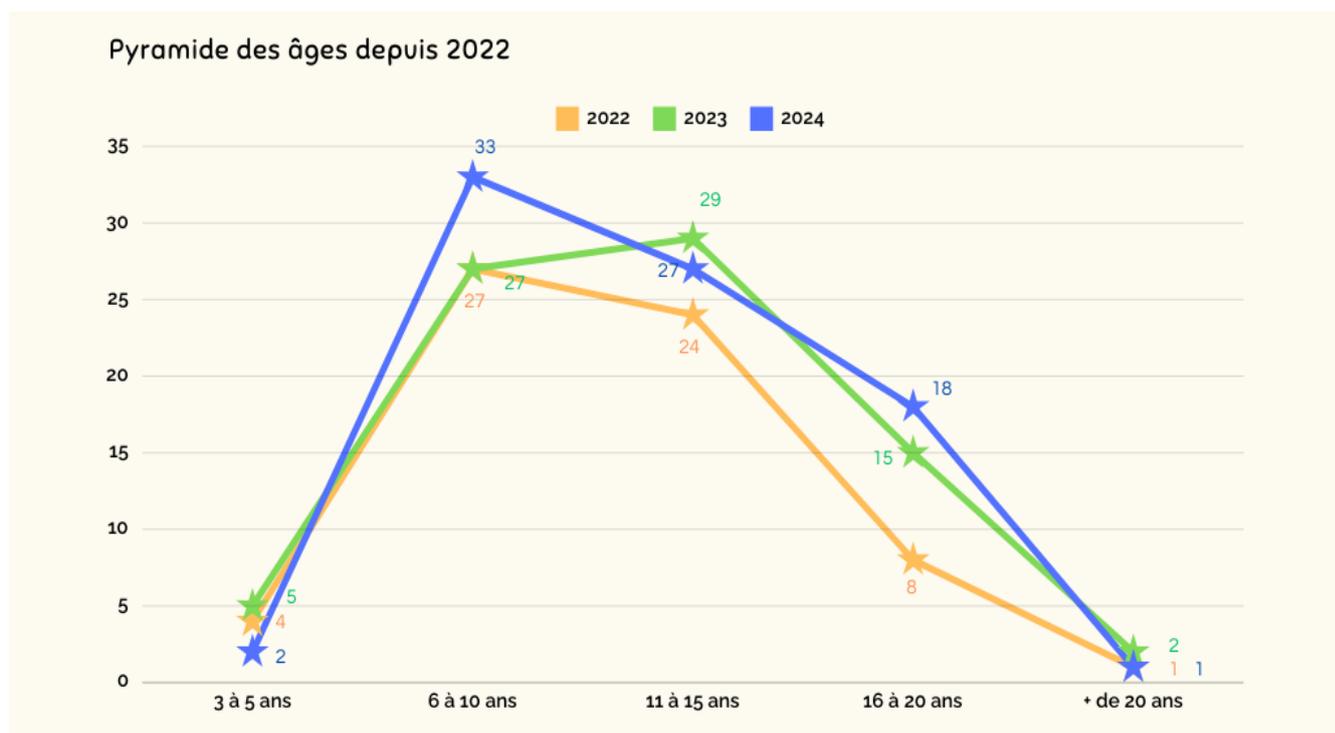
Pour rappel, cette solution de répit, innovante en Gironde, propose des journées de répit aux parents et fratries d'enfants en situation de handicap et âgés de 3 à 20 ans. Accueillis en groupe de 5, dans des conditions rassurantes pour les familles (4 intervenants sociaux du SAAD ou 4 salariés de l'association), des activités basées sur les centres d'intérêts des jeunes), les enfants sont amenés par leur famille qui fournit également leur repas.

Les accueils sont gratuits, seule l'adhésion annuelle de 20 euros par famille est requise.

La file active

76 familles ont bénéficié de temps de répit en 2024. Six d'entre elles sont constituées de fratries de deux enfants en situation de handicap. Pour un autre enfant, les deux parents, séparés, ont chacun fait des demandes de répit. **Le nombre total d'enfants, d'adolescents et de jeunes adultes accueillis en 2024 est de 81.**





Depuis la mise en place du dispositif de répit, la file active des familles bénéficiaires est en constante progression.

Les caractéristiques des jeunes

Si l'âge des enfants et jeunes accueillis reste relativement homogène dans la tranche des 6 à 15 ans, on note une proportion moindre de jeunes en deçà de 6 ans. En revanche, les jeunes de 16 à 20 ans sont en progression depuis 2023. Une jeune adulte a passé le cap des 20 ans révolus. Cinq jeunes fêteront leurs 18 ans en 2025 et cinq autres auront plus de 20 ans en cette même année. Ceci devient un problème pour les familles, aucune solution de répit similaire n'étant disponible pour les jeunes de plus de 20 ans.

Un tiers des jeunes sont des filles que l'on retrouve en proportions quasi égales dans les 3 tranches d'âges suivantes :

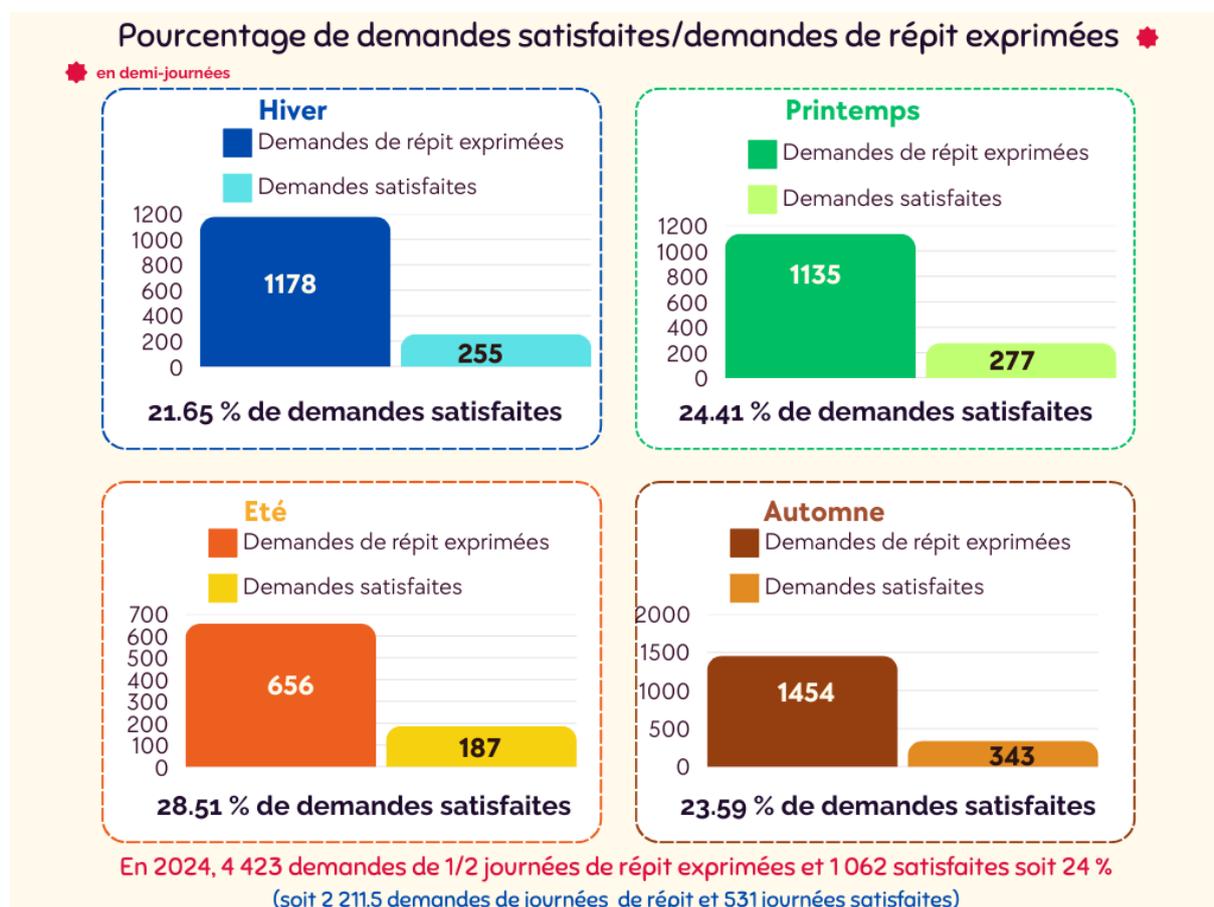
-  6-10 ans : 8 filles
-  11-15 ans : 9 filles
-  16-20 ans : 9 filles

Le taux de satisfaction des demandes

Le focus sur l'année écoulée souligne les besoins de répit exprimés, la difficulté pour répondre à toutes les demandes et ce, malgré :

- 🏠 l'ouverture d'un troisième site d'accueil le samedi en novembre,
- 🏠 L'existence, depuis un an, d'autres solutions de répit sur le territoire girondin, portées par des associations gestionnaires d'établissements spécialisés.

Le taux global de satisfaction des demandes est légèrement inférieur à celui de 2023 (25,38%). Les données ci-dessous sont exprimées en demi-journées, certains enfants n'étant accueillis que sur la matinée ou l'après-midi (notamment pour une habitude douce).



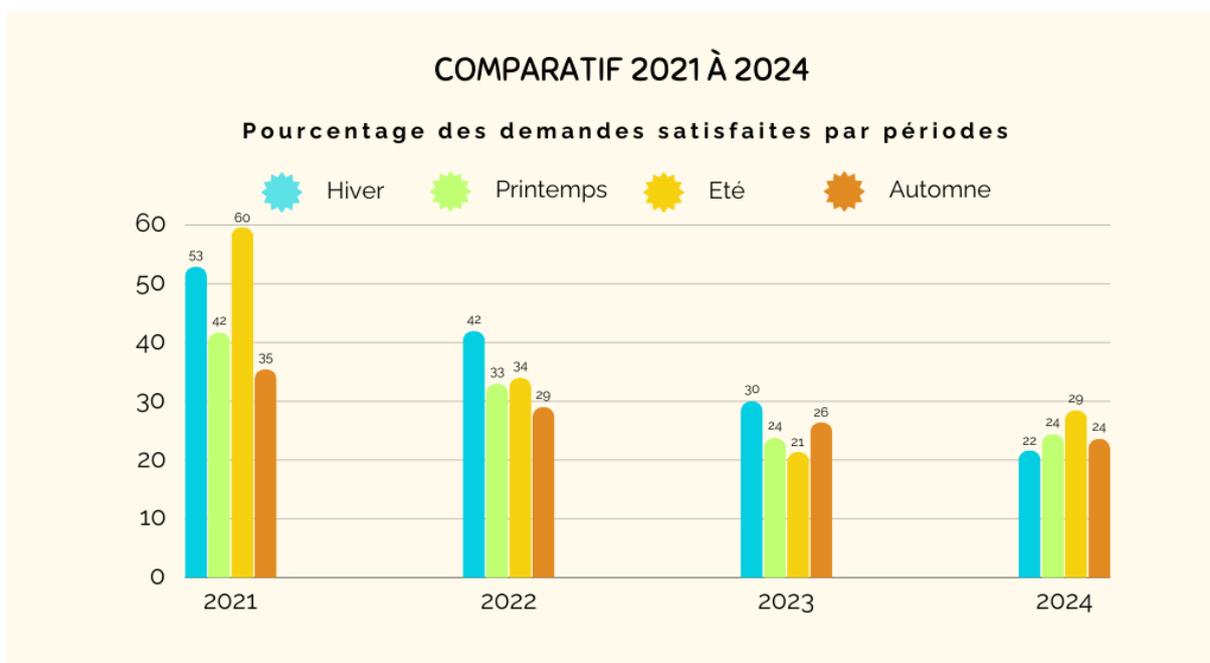
Si l'on ramène le nombre de demandes de demi-journées en journées, le résultat indique le montant de 2205 demandes de journées de répit annuelles. Divisées par le nombre de familles (soit 76), cela équivaut à quasiment une trentaine de jours de répit par famille et par an, soit deux jours par mois. Ce qui reste cohérent avec les résultats de l'enquête de satisfaction.

Lorsque l'on élargit la focale aux années précédentes (hors 2020, semestre d'expérimentation), dans les deux tableaux ci-dessous, on s'aperçoit que :

- 🏠 En 2021, pour 66 familles (et 70 jeunes), 47,5% des demandes de répit ont pu être satisfaites pour 88 jours d'ouverture. Pour rappel, 2021 se situait encore dans un

contexte de crise sanitaire préoccupant. Le pourcentage de demandes sur l'été notamment, en témoigne.

- 🏠 En 2022, les 102 jours d'ouverture n'ont pas réussi à confirmer toutes les demandes de répit. Cette augmentation des demandes a fragilisé la volonté d'offrir un temps régulier (une fois par mois) de répit aux familles dont le nombre avait pourtant légèrement baissé (63 familles pour 66 jeunes). Une des hypothèses est que la possibilité, pour certains enfants, de réintégrer sereinement les dispositifs de droit commun a eu un effet de réorientation des familles. Le taux de satisfaction a néanmoins baissé à 34,5% en 2022.
- 🏠 En 2023, la baisse du taux de satisfaction (25,25%) est significative : elle est due à celle du nombre de jours d'ouverture (97), dépendant de la disponibilité des lieux et des bénévoles, mais aussi à l'augmentation toujours importante du nombre de demandes de répit (72 familles pour 78 jeunes).



- 🏠 En 2024, comme signifié plus haut, la satisfaction des demandes n'est pas à la hauteur du nombre de demandes qui reste en hausse alors même que le nombre de jours d'ouverture a augmenté (113). 76 familles ont bénéficié de répit et 81 jeunes ont été accueillis.

PROGRESSION DES DEMANDES DE RÉPIT EXPRIMÉES ET SATISFAITES

en demi-journées



La gestion des demandes de répit

Le contexte sanitaire 2020-2021 n'a jamais été un frein aux demandes de répit. Au contraire, il en a été l'accélérateur. Il a simplement obligé à contacter les familles uniquement par téléphone afin de limiter les risques épidémiques. Le retour à une normalité a favorisé les rencontres avec les familles, préalables à l'officialisation de la demande de répit.

Il s'agit là d'un temps extrêmement important, générateur de confiance pour les familles. L'attention donnée aux spécificités de leur enfant, à ses centres d'intérêt, la visite des sites, l'accueil en groupes restreints de 5 jeunes et le taux d'encadrement (4 professionnels) sont autant de facteurs de réassurance pour les parents. Pour certains d'entre eux, reconnaître avoir besoin de répit n'est pas si simple et le cheminement peut parfois prendre du temps et les amener à refaire une demande après plusieurs mois ou années de réflexion. Les changements dans les situations familiales sont aussi vecteurs de demandes réaffirmées :

- 👨‍👩‍👧‍👦 Une famille qui s'agrandit,
- 👨‍👩‍👧‍👦 Une fratrie qui exprime des besoins de répit,
- 👨‍👩‍👧‍👦 Une séparation parentale,
- 👨‍👩‍👧‍👦 Un déménagement plus à proximité des sites d'accueil.

Chaque trimestre, le planning des dates et sites ouverts est communiqué aux familles. Leur choix effectué, une répartition équitable est réalisée afin de satisfaire, *a minima*, chacune d'entre elles.

Les désistements permettent d'inclure les nouvelles demandes et de proposer des dates supplémentaires aux familles en capacité de répondre favorablement, souvent au dernier moment. Nous sommes également très attentifs à réduire le nombre de jeunes accueillis à 4, dans le cas où l'un d'entre eux aurait besoin d'un accompagnement plus soutenu.



Qui accompagne ?

Le SAAD Amélis Services Bordeaux

Le service d'aide à domicile, Amélis Services Bordeaux, partenaire de la première heure, met à disposition huit intervenants sociaux répartis sur deux sites le samedi et en période de vacances scolaires. Ces professionnels peuvent aussi bien faire partie des salariés intervenant à domicile pour le SAAD ou bien être étudiants dans les secteurs social ou paramédical.

En 2024, 32 intervenants différents ont travaillé à *La Calmie*. Les groupes de jeunes et les équipes étant sans cesse remodelés, cela a eu des effets incontestables sur les professionnels qui ont gagné en capacité d'adaptation, forgé une expérience de travail pluridisciplinaire et acquis des connaissances solides sur l'accompagnement de jeunes en situation de handicap.

Afin de soutenir les néo-professionnels, le Collectif Handicap et le SAAD coconstruisent, depuis 2023, une journée dédiée, en septembre, à l'accueil des salariés du SAAD. Le programme comprend une présentation de l'association et du dispositif de répit, un tour d'horizon des questions autour des ressources humaines et trois temps de formation/sensibilisation spécifiques. Ces derniers sont coanimés par une des coordinatrices du Collectif Handicap et par la coordinatrice d'Amélis sur trois thématiques : gestion des crises d'épilepsie, gestion des troubles du comportement et le change. Les responsables du

SAAD et les membres du conseil d'administration de l'association sont présents, ce qui revêt une importance particulière : cela permet aux salariés de ne pas confondre la mission confiée et l'employeur et de toucher du doigt, au travers des interventions des parents concernés, le caractère précieux de leur engagement.

Des points mensuels entre le SAAD et l'association sont l'occasion d'évoquer les points positifs et les axes de progrès dans une visée commune d'ajustement le plus précis possible aux besoins des jeunes accueillis.

Les salariés de l'association

En novembre 2024, les subventions perçues et le caractère pluriannuel de celle de l'ARS ont permis la réalisation du projet de développement souhaité. Pour l'accompagnement des enfants, sur le troisième site ouvert le samedi, et en raison de l'impossibilité du SAAD à fournir davantage d'intervenants sociaux, le Collectif Handicap a recruté sa propre équipe d'accompagnants. Six étudiant(e)s ou professionnel(le)s, d'univers différents (cuisinier, attachée de presse, monitrice-éducatrice, étudiantes en master MEEF¹, EJE²), participent à tour de rôle, aux accueils. Une coordinatrice, à 0.5 ETP, a également été recrutée pour gérer ce site et les demandes d'accueils.

L'accueil de ces nouveaux salariés (comprenant la nouvelle coordinatrice) a été anticipé avec la rédaction d'un livret d'accueil, d'un règlement de fonctionnement et d'une charte de droit à la déconnexion.

Unis-cités

Un binôme de jeunes volontaires en service civique contribue, chaque année, aux accueils, sur les différents sites, de novembre à juin. En 2024, 4 jeunes volontaires se sont succédés. Les échanges entre Unis-cité et l'association aident au descriptif des missions confiées et éclairent le choix des volontaires.

En 2025, l'arrivée d'un second binôme, de janvier à août, viendra compléter le travail des différents salariés. C'est l'occasion pour les jeunes en service civique de confirmer des choix d'orientation professionnelle, d'acquérir des compétences préprofessionnelles et de développer des qualités humaines.

Le déroulé d'une journée d'accueil

L'accueil est structuré afin que les tâches confiées à chacun soient bien identifiées par chacun des salariés du SAAD et du Collectif Handicap³. Les activités proposées reposant sur les centres d'intérêt des jeunes, il est essentiel que tout soit prêt à leur arrivée. Sur chaque site d'accueil, une coordinatrice ou l'un(e) des bénévoles est présent(e) afin d'accueillir les familles, d'aider à la structuration de la journée et de faciliter le débriefing de fin de journée. Un compte-rendu des journées d'accueil est systématiquement transmis au conseil d'administration. Les retours individuels sont retranscrits dans le fichier de chaque enfant afin de mettre à jour sa fiche de présentation.

¹ Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation

² Educatrice de Jeunes Enfants

³ Voir « *Organisation d'une journée d'accueil* » en annexe

Une fiche « *Organisation d'une journée d'accueil* », reprenant les principes et les attendus, est transmise à chaque nouveau salarié du SAAD ainsi qu'à ceux de l'association.

Une fiche « *Animation d'une permanence d'accueil* » a été élaborée pour guider chaque bénévole et coordinatrice.

Les sites d'accueil

Fin 2024, ils sont au nombre de cinq, répartis sur la métropole bordelaise et ses proches alentours. Quatre d'entre eux sont utilisés de manière très régulière, le cinquième de façon plus ponctuelle :

- L'hôpital de jour l'Oiseau-lyre, à Léognan, prêté par l'ARI (3 samedis par mois et quelques jours durant les vacances scolaires).
- Les écoles Thiers et Daney mises à disposition par la Ville de Bordeaux (chaque samedi et durant les vacances scolaires pour l'école Daney).
- Le relais des aidants, à Mérignac, attribué par la Ville de Mérignac et son CCAS (1 samedi par mois).
- L'IME Alouette, à Pessac, gracieusement fourni par l'ADAPEI (quelques jours durant les petites vacances scolaires et certains samedi si besoin).

Les conseils d'administration mensuels se déroulent sur le site de l'hôpital de jour.

Des conventions régissent les prêts des locaux et sont revues annuellement.

Ressourc'et Vous : un nouveau dispositif

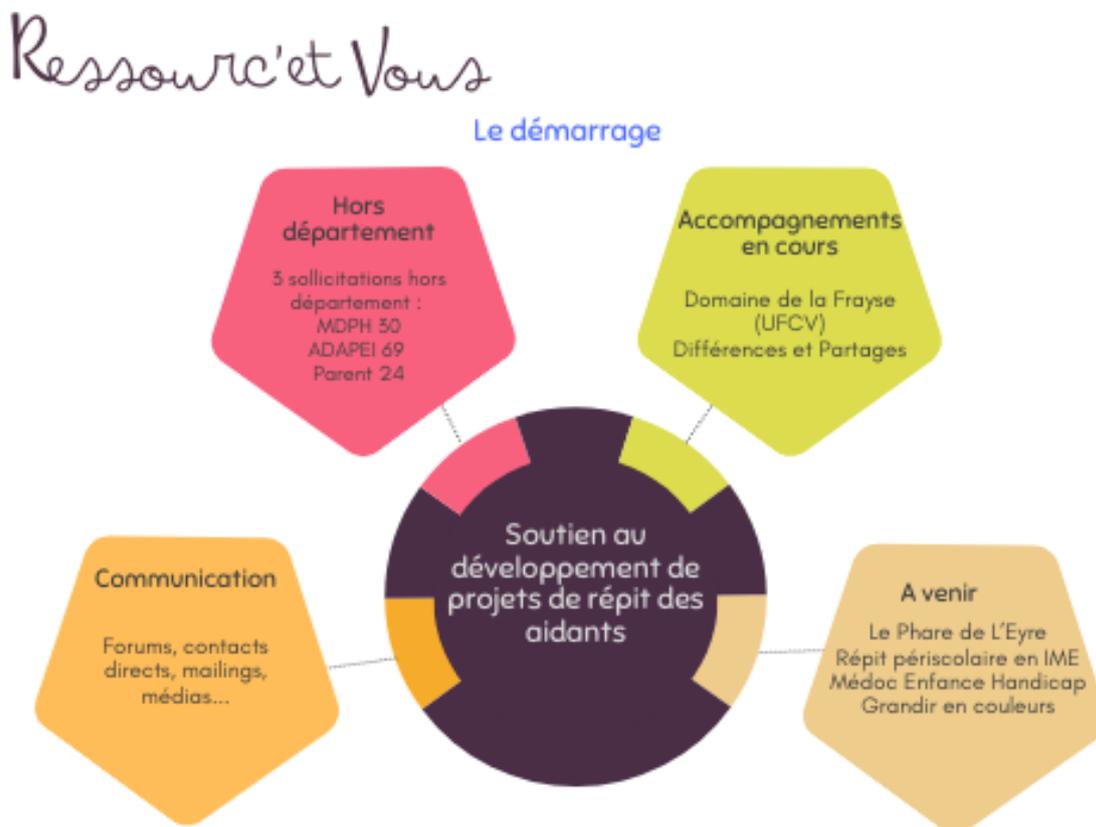
La démarche d'*aller vers* anime les membres de l'association depuis toujours et le projet de participer au maillage territorial d'une offre de répit est au cœur des préoccupations. L'expérience du Collectif Handicap dans le soutien de la capacité d'agir des familles concernées et des ressources locales, son expertise dans la méthodologie de projet sont mises au service des collectivités territoriales, des associations et de toute personne ayant un projet de solution de répit, quelle qu'elle soit.

C'est dans cet esprit et en accord avec les politiques publiques de nos financeurs (ARS, CAF, Conseil Départemental), que le dispositif *Ressourc'et Vous* est né, en 2024.

La Calmie, solution de répit hors domicile est un modèle, clé en main, qui peut se déployer sur les territoires non desservis. Sa force réside sur l'adaptabilité du dispositif qui peut s'appuyer sur les acteurs locaux, leurs ressources et les personnes concernées sur les différents territoires. Le Collectif Handicap n'a pas vocation à porter cette offre sur le territoire girondin mais plutôt à **accompagner, gratuitement, dans une volonté de développement du pouvoir d'agir de tous, la mise en œuvre de dispositifs de répit adaptés aux souhaits des familles ainsi qu'aux enjeux et contraintes territoriaux**. C'est dans cet esprit que le Collectif Handicap a été, en 2023, le **conseil technique** de l'association Laïque le Prado, en apportant ses outils (identification des besoins, enquêtes auprès des familles, structuration, reporting, etc.), sa connaissance du terrain et sa forte expérience de coconstruction et de renforcement de la capacité d'agir des personnes concernées pour répondre à l'appel à manifestation d'intérêt de l'ARS et du Conseil Départemental. C'est ainsi qu'est née *La Parenthèse*, dispositif de répit hors domicile et itinérant.

Pour répondre à ce nouveau défi, l'association a augmenté le temps de travail d'une des coordinatrices qui consacre ainsi son mi-temps supplémentaire, depuis le 1^{er} avril, à la communication sur ce nouveau service.

En image, le récapitulatif des démarches entreprises et des actions menées :



Les partenaires

Financiers

Ils sont au nombre de cinq, réguliers :

- 🏠 L'ARS,
- 🏠 La CAF de la Gironde,
- 🏠 Le Conseil Départemental,
- 🏠 La Ville de Bordeaux,
- 🏠 La Ville de Mérignac.

L'association compte sur la fidélisation des financeurs pour poursuivre son action. La recherche d'une **pérennité des financements** est toujours d'actualité. Cependant, l'apport récent et très important de l'ARS, par le biais d'un fonds d'intervention régional (FIR) pluriannuel, octroie une visibilité et une capacité d'action jusqu'au **1^{er} trimestre 2026**. Il va sans dire que le renouvellement de ce FIR est primordial pour l'avenir, d'autant que les difficultés financières du Conseil Départemental vont peut-être impacter l'octroi de la subvention 2025.

Comme chaque année, une rencontre avec les principaux financeurs (courant du dernier trimestre), a donné lieu à des échanges constructifs après l'exposé du bilan-étape, permettant de s'assurer de la concordance des visions pour les projets en cours et à venir.

Une surprise fin 2024 : un don de la société de courtage en immobilier OPERLIS.

Enfin, en raison de l'augmentation de la masse budgétaire, l'association fait appel au cabinet comptable ACTUARIEL afin d'assurer l'élaboration du compte de résultat. Au regard du montant du budget, un commissaire aux comptes sera mandaté pour certifier les comptes du Collectif Handicap lors de la prochaine assemblée générale.

Opérationnels

En dehors d'AMELIS Services Bordeaux et d'Unis-cité, pourvoyeur d'intervenants sociaux et de jeunes volontaires, *La Calmie* ne pourrait pas fonctionner sans les locaux gracieusement prêtés par :

-  L'ARI,
-  La Ville de Bordeaux,
-  La Ville de Mérignac,
-  L'ADAPEI.

Les sites correspondent tout à fait à l'accueil de jeunes de 3 à 20 ans. Ils sont sécurisés et possèdent tous un espace extérieur.

Le réseau et les actions menées

Sensibilisation des agents du Département

Dans le cadre des journées *Accueil handicap* organisées par la MDPH et le Département, le Collectif Handicap a animé, de mars à décembre, neuf actions de sensibilisation auprès des agents d'accueil des Pôles Territoriaux de Solidarité et des CCAS exerçant l'accueil physique et téléphonique de personnes en situation de handicap.

Les sessions de sensibilisation se sont déroulées sur 3 jours avec l'intervention de différents acteurs : la MDPH, un psychologue et une association de personnes concernées. Outre une information préalable et nécessaire, l'objectif visait à faire bouger les représentations et à échanger sur les situations professionnelles rencontrées.

97 agents ont participé, de manière active, aux sessions. Le Collectif Handicap a mobilisé, pour chaque action, une coordinatrice et un parent, membre du conseil d'administration.

Le bilan final fait état de la grande satisfaction des agents sur les actions proposées qui répondent à une réelle demande de leur part d'être davantage formés pour mieux accueillir les personnes en situation de handicap qui se présentent dans les MDS et CCAS. Des parents ont souligné l'amélioration de l'accueil.

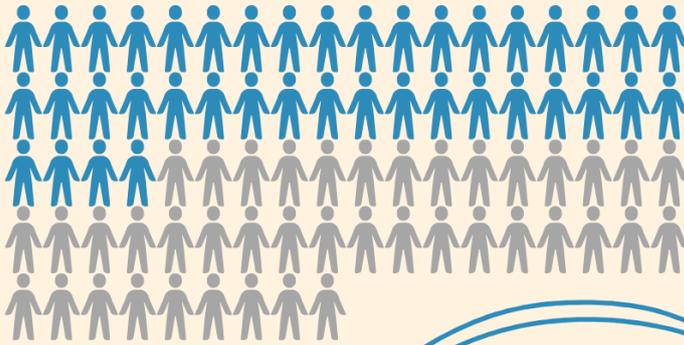
Cette action devrait être reconduite en 2025.

Des actions plus ponctuelles ont également été menées au fil de l'année, en lien avec nos partenaires.

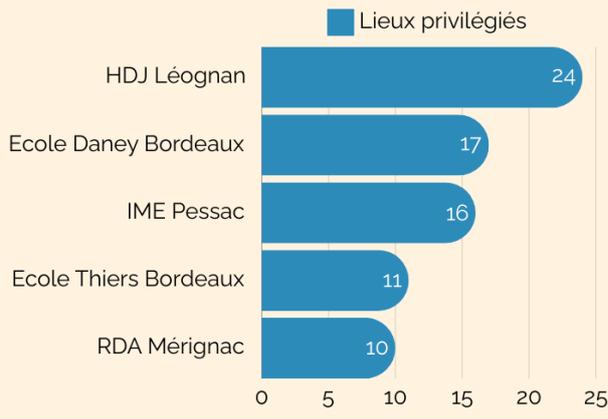
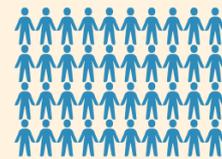


Le Collectif Handicap est également membre du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie et participe à ses réunions plénières.

L'enquête de satisfaction

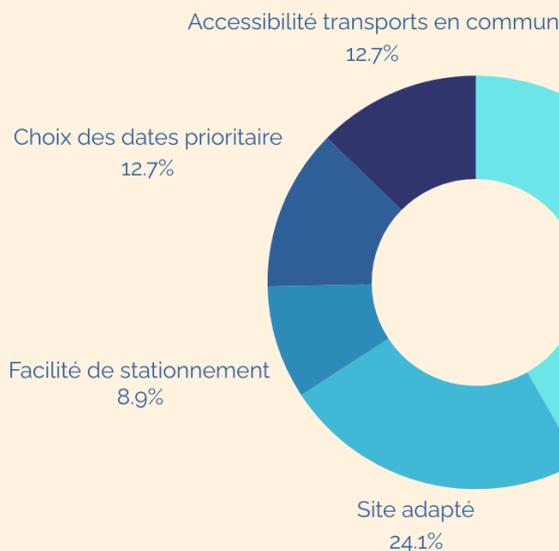


100% estiment que les lieux d'accueil sont adaptés aux besoins des enfants



Dans la recherche de répit, ce qui prime pour les familles c'est, notamment, la proximité du dispositif.

"Au début nous avions nos préférences sur Pessac et Léognan. Mais ils sont assez éloignés du domicile et les allers-retours dans la journée ne permettent pas un réel répit. Nous nous sommes donc rabattus sur Mérignac plus proche, mais beaucoup moins fourni en terme de régularité et d'infrastructures"



"Les lieux sont très bien choisis par rapport à leur facilité d'accès, ils sont propres et agréables et tout est mis en œuvre pour accueillir les enfants quels que soient leur handicap, notamment pour mon enfant en fauteuil roulant."

Les renseignements inscrits sur les fiches de présentation et les informations données par les parents le jour de l'accueil sont respectés pour 90%



"C'est parfait on peut joindre l'association par téléphone, mail, SMS que demander de mieux..."



Des suggestions sont formulées

"Une attention à l'arrivée qui permet de transmettre les infos majeures"

"Cela serait plus en sens inverse le soir...Avoir un retour plus complet sur la journée... comment s'est passé le repas, le goûter (appétit, etc.), la mise aux toilettes (installation etc.), les activités... Et savoir en amont les prénoms des enfants accueillis et adultes présents (dans le mail de rappel par exemple) pour pouvoir en parler avec mon enfant"

"Avoir davantage de lieux accessibles PMR"



Les particularités des jeunes sont prises en compte pour 85%

"Ma suggestion a été prise en compte, sur le fait que mon fils tape et est perturbé lorsqu'une autre personne est violente ou s'il y a des cris. Il n'a plus été avec des jeunes ainsi par la suite "

"L'équipe a compris et s'est adaptée aux particularités de mon fils "

Des suggestions sont formulées



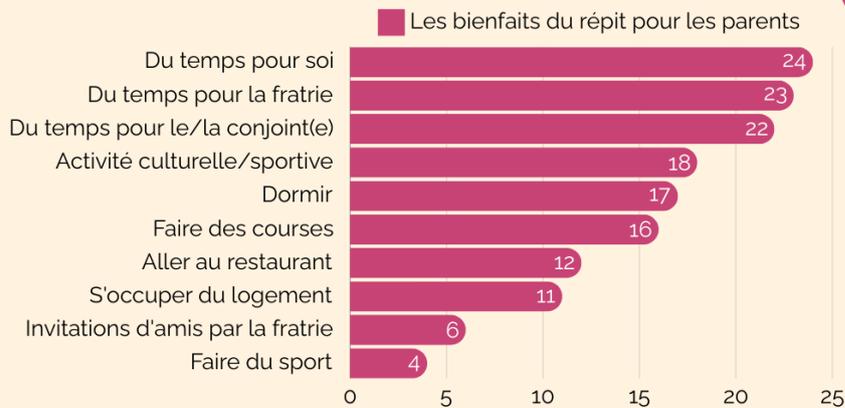
"Une formation sur les transferts éventuellement afin que ma fille profite un peu plus de la sortie de son fauteuil "

"Attention à ne pas toujours satisfaire les demandes de l'enfant (écoute , jeux, activités...) car c'est chose impossible le reste du temps "



Tous les parents s'accordent à trouver des bénéfices multiples aux temps de répit accordés.

"Merci pour le répit que vous nous apportez ;
humainement remarquable"



Les effets sur les fratries

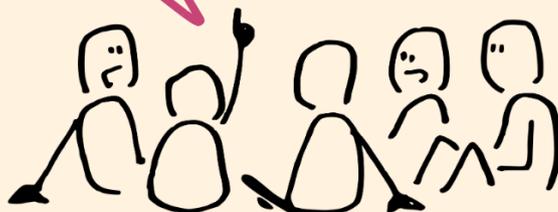
"Mon deuxième enfant est très content de pouvoir profiter de sa maman ou son papa, une journée sans son frère, nous pouvons sortir aller nous balader et faire plus une activité de son âge "

"Activités partagés plus intéressantes pour eux. Tranquillité à la maison. Temps spécifiques qui leur sont dédiés Possibilité d'échanges et d'activités spécifiques. Temps dédié pour signifier l'importance de chaque enfant, au-delà des contraintes attachées aux handicaps de deux d'entre eux. "

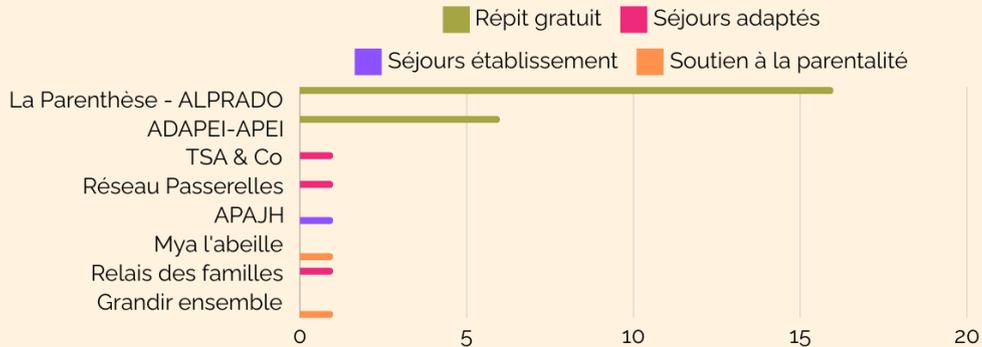
"Mon fils est très content de me voir aux bords du terrain. C'est du temps pour lui, très précieux et important à l'adolescence. "
"Ils apprécient de ne pas être obligés de se plier au timing de leur frère."
"Moins de bruits dans la maison le temps d'une journée."



"On en profite souvent pour inviter un petit copain de mon autre fils, ça lui fait beaucoup de bien. "



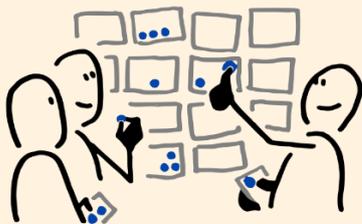
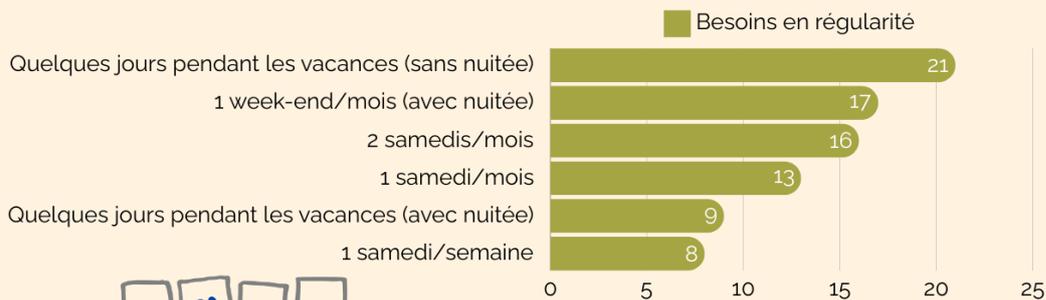
La moitié des familles ont connaissance d'autres dispositifs de répit ou de soutien à la parentalité



Celles qui ont connaissance d'autres dispositifs de répit les ont également sollicités selon différentes modalités.



Les familles expriment avoir besoin d'une certaine régularité dans l'offre de répit





17 familles indiquent avoir connaissance du dispositif Ressourc'et Vous...dont les parents membres du conseil d'administration.

Des suggestions d'éventuels interlocuteurs à solliciter pour la mise en œuvre de solutions de répit hors domicile, et à proximité des familles concernées, sont évoquées.



"Les associations médico-sociales, les associations locales."

"Les centres sociaux"

"Les CCAS, les MDSI, les établissements avec une ULIS pour trouver des ramifications vers d'autres interlocuteurs"

"Les maires et adjoint(e)s à l'enfance."

"Les communautés de communes"

"Je suis prête à m'associer à d'autres parents ou professionnels pour essayer de créer un dispositif pour adultes mais seule, cela me paraît trop compliqué et impossible, malgré l'aide du collectif avec Ressourc'& Vous"

"La MDPH, le Conseil Départemental, l'ARS, le CAMSP, le Centre Expert Handicap"



Témoignage de parents

"Nous sommes les parents de T, 15 ans, qui fréquente La Calmie, depuis la 1ère année de création de La Calmie. Ces samedis à la Calmie sont une **véritable chance pour T. et pour nous.**

Nous savons qu'il y passe un bon moment, il est toujours ravi d'y aller et de retrouver les animateurs et animatrices. Il prépare son pique-nique la veille et les jeux qu'il veut amener (trottinette...). De notre côté, c'est une journée où nous pouvons **flâner** un peu chez nous, **ralentir, profiter** de notre maison dans le **calme** ou nous promener avec notre **autre enfant**, l'amener à des **activités** ou faire du sport **ensemble**.

Notre fils est autiste et hyperactif, en attente d'une place en établissement médico-éducatif depuis des années. Nous avons essuyé de nombreux refus de SESSAD, de nombreuses mises en liste d'attente pour des IME/IMPro. **C'est vraiment une chance d'être accompagné par la Calmie ; c'est finalement la 1ère fois que nous obtenons une place quelque part pour T. et cela nous redonne espoir.**

Ces petites journées d'accueil sont très bien également car cela lui **apprend** à avoir de nombreux interlocuteurs, de nombreux adultes référents dans des lieux différents, et cela nous aide à **le rendre plus flexible aux changements de lieux et de personnes**, ce qui sera un **atout pour son avenir**.

Nous comptons sur la pérennisation du dispositif la Calmie dans les années qui viennent grâce aux financeurs institutionnels et espérons que des dispositifs similaires verront le jour pour **prendre le relais** lorsque T. aura atteint l'âge adulte." 

Les perspectives

Cela a été mentionné dans le préambule : la consolidation par des financements pérennes est toujours d'actualité. Les difficultés financières rencontrées par le Conseil Départemental (à l'instar des autres départements français) risque d'impacter l'attribution de la subvention 2025. Ceci nous enjoint à repartir à la recherche d'autres sources de financement tout en poursuivant le partenariat avec le Département, notamment dans les actions de sensibilisation menées auprès des agents d'accueil, dans la participation à la stratégie *Gironde, territoire 100% inclusif* et dans notre volonté de soutenir le maillage territorial.

C'est en essayant et en multipliant les solutions de répit, par le biais de *Ressourc'et Vous*, que nous serons à même de proposer davantage de régularité de temps de répit sur la métropole bordelaise.

Ressourc'et Vous a démarré et ne demande qu'à se déployer.

La coconstruction et la réponse aux besoins exprimés demeurent, plus que jamais, au cœur de nos projets. Nos perspectives 2025 sont également alimentées par :

- La remise en place du COPIL *Aide aux aidants* du Département,
- La réflexion en suspens sur une possible PCH⁴ *Répit*,
- Un projet de logement solidaire.

⁴ Prestation de compensation du handicap

Annexes

Organisation d'une journée d'accueil⁵

Accompagnant : organisation de la journée

Matin

8h-9h

Après une lecture commune et attentive des fiches de présentation des jeunes, la structuration des temps forts de la journée se met en place avec l'identification des responsables de chacun d'entre eux. S'ensuit la préparation des activités pour les jeunes à partir de leurs capacités et centres d'intérêt.

9h-9h30

Le/la bénévole/la coordinatrice et un(e) accompagnant(e) accueillent les familles. C'est le moment de la prise d'informations, de la vérification des traitements médicamenteux le cas échéant (**aucun traitement ne doit être accepté sans son ordonnance et sans le dosage spécifique préparé par la famille, que ce soit pour les comprimés ou pour les gouttes**). Les repas et collations des jeunes sont rangés dans le frigo.

9h30-10h30

Temps d'activités individuelles et/ou collectives

10h30

Collation du matin.

10h30-12h30

Reprise des activités.

Midi et après-midi

12h30-13h30

Les intervenants accompagnent les jeunes durant le temps de repas et mangent à tour de rôle sur leur temps de pause.

13h

Un temps calme est proposé avant la reprise des activités et, selon les jeunes, ce pourra être un temps de sieste.

14h-16h15

Reprise des activités.

16h15

Goûter.

16h30-17h

Préparation du départ des jeunes avec leurs familles

17h

Rangement et nettoyage des locaux utilisés.

17h15-18h

Temps de débriefing d'équipe, avec le/la bénévole ou la coordinatrice, essentiel et incontournable. Les retours se font de manière globale puis se centrent sur chaque enfant. C'est l'occasion de poser des questions, de faire part de difficultés ou de ressources.

Un passage aux toilettes doit être systématiquement prévu avant chaque temps fort (activité, collation, repas, temps calme, goûter...)

page 7

⁵ Extrait du livret d'accueil du salarié

HANDICAP !

CHARTRE DE COOPÉRATION

collectif.handicap@yahoo.com

Ressourc'et Vous

Entre :
Le Collectif Handicap !
Représenté par :

Et :
Le porteur de projet
Représenté par :



La coopération : une volonté

Les parties prenantes affirment leur volonté de coopérer pour la coconstruction de projets



Des valeurs communes

Les coopérateurs expriment des valeurs et principes d'actions communs :

- L'engagement
- La solidarité
- Une posture éthique
- Une démarche d'aller vers



Au service du développement de solutions de répit

Le Collectif Handicap met à disposition, gratuitement, son expérience dans la mise en œuvre de dispositif de répit et son expertise dans la méthodologie de projet.

DES ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES

Le Collectif Handicap s'engage à :



- Accueillir la demande et présenter l'offre d'appui
- Vérifier que la demande entre dans le cadre d'intervention du dispositif Ressourc'et Vous
- Définir les modalités de coopération
- Coconstruire les outils de diagnostic territorial, de recueil des besoins et d'identification des ressources
- Soutenir l'élaboration et la rédaction du projet de répit
- Soutenir le porteur de projet dans les différentes étapes et jusqu'à la présentation auprès des instances concernées
- Soutenir la préparation de la mise en œuvre
- Soutenir la préparation de l'évaluation du projet
- Rester en veille et en appui dans le cadre de soutiens ponctuels

Le porteur de projet s'engage à :

- Donner tous les éléments ayant conduit à la demande de soutien
- Etre force de propositions
- Respecter les temps d'élaboration fixés
- Coconstruire les outils de diagnostic territorial, de recueil des besoins et d'identification des ressources
- Intégrer les personnes concernées dans l'élaboration du projet
- Utiliser le logo du Collectif Handicap dans ses actions de communication
-
-
-
-

SIGNATURE DES PARTIES PRENANTES

Fait à _____
Le _____

Le Collectif Handicap !



Le porteur de projet



La coopération prend fin :

- à la finalisation du projet
- par décision d'une ou des 2 parties en cas de non-respect de la charte

Le Collectif Handicap n'est pas tenu responsable de la mise en œuvre du projet et de ses résultats.

Arrondi sur salaire : NOTRE COLLECTIF EN ACTION



La Calmie, à Bordeaux, est une solution de répit hors domicile pour les aidants d'enfants, d'ados ou de jeunes adultes en situation de handicap. Ce projet a été soutenu par nos salariés et militants.

Avec plus de 650 000 € collectés depuis son lancement, notre dispositif d'arrondi sur salaire a permis de grandes et belles actions, portées par 17 associations. Un engagement dans la durée des salariés et militants MAIF.

Le principe est d'une grande simplicité. Depuis 2015, en acceptant d'arrondir leur salaire ou indemnité, les salariés MAIF ou MAIF Vie et les mandataires du conseil d'administration peuvent offrir la différence à des associations. Quelques centimes ou quelques euros, un prélèvement quasi indolore qui, à l'échelle du collectif et grâce à l'abondement de l'employeur qui double la somme, permet un soutien substantiel à des projets d'intérêt général. « Nous ne pensions pas que cela générerait autant d'argent », apprécie Sylvie Meunier, présidente du Collectif Handicap, une association de Gironde qui a bénéficié pendant deux ans du dispositif. Ce collectif, composé de parents et professionnels exerçant dans le champ du handicap, a mis en place des « journées de répit » pour une centaine de familles. Dans différents lieux de la métropole bordelaise, ils accueillent par petits groupes des jeunes en situation de handicap, âgés de 3 à 20 ans. « Cela ne coûte rien aux familles », précise Sylvie Meunier.

Et le coup de pouce de 285 donateurs, en complément de financements plus institutionnels, a permis de stabiliser le projet et de le consolider.



Fédération nationale Solidarité Femmes

Lors de cette quatrième saison du dispositif, nos salariés et militants pouvaient choisir parmi sept projets. Celui de la Fédération nationale Solidarité Femmes, un collectif d'associations, a réuni plus de 25 000 € pour faire vivre le 39 19, la ligne d'écoute nationale ouverte jour et nuit aux femmes victimes de violences. « Ce soutien nous a aidés notamment à renforcer le dispositif d'interprétariat pour les femmes

allophones qui nous appellent et auxquelles nous proposons ce service le cas échéant », explique Mine Günbay, directrice de cette fédération. Depuis dix ans, le 39 19 est le numéro national de référence d'écoute téléphonique, d'information et d'orientation à destination des femmes victimes de toutes violences : conjugales, sexuelles, mariages forcés, mutilations sexuelles, violences au travail...

PETITS DONS, GRANDES FORÊTS

En phase avec les engagements MAIF, l'inclusion et la solidarité constituaient l'un des deux thèmes des projets sélectionnés. Le second concernait naturellement l'environnement. Avec l'arrondi sur salaire, 274 salariés et militants ont ainsi choisi de confier

leurs dons à l'association Cœur de Forêt. « Grâce à eux, très concrètement, 1 342 arbres ont été plantés en 2023 à Mareuil-en-Périgord, en Dordogne, sur la parcelle de l'un des propriétaires forestiers que nous accompagnons sur notre projet France Sud-Ouest », explique Julie Corchia, responsable mécénat à Cœur de Forêt. Sur cette parcelle, nous visons une gestion durable pour améliorer la qualité des peuplements forestiers, augmenter la biodiversité et conserver le paysage. » Ces exemples relèvent de la saison 4 du dispositif. Une nouvelle saison vient de débuter ; elle invite salariés et militants MAIF à participer au choix de six nouvelles associations pour les deux prochaines années. Cette temporalité permet de financer des projets dans la durée, tout en facilitant l'expression de la solidarité. Du côté de la direction des richesses humaines MAIF, ce dispositif s'inscrit, tout comme le mécénat de compétences ou le don de jours, dans une offre pour favoriser l'engagement solidaire. Donner, pour donner du sens à notre travail et cultiver cette empathie, si souvent citée comme une source de satisfaction par nos sociétaires. Le secret d'un assureur pas comme les autres ?

► entreprise.maif.fr/mieux-commun



2 351 donateurs

au sein des salariés MAIF et MAIF Vie et des mandataires du conseil d'administration ont contribué à ce



À la découverte... d'un lieu de répit pour parents et enfants

La Calmie, un répit pour les parents

Depuis 2020, LA CALMIE accueille en différents lieux et gratuitement les enfants en situation de handicap les samedis et durant les vacances scolaires.



Des lieux adaptés sont gracieusement mis à disposition.



* Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile.



On essaie de donner de la cohérence aux groupes d'enfants par affinité et par âge.



Gaëlle a un trouble du spectre autistique. Cette année, elle va rester à la maison, faute de place dans une structure adaptée.



LA CALMIE permet à son grand-frère de passer du temps avec ses deux parents en même temps... pas l'un après l'autre.

Pour moi, c'est l'occasion de consacrer du temps à la petite sœur de Matthias.



Elle voulait aller au parc.

À midi, on ira au restaurant. Avec Matthias, c'est compliqué car il ne supporte pas d'attendre.



Et voici Anna et sa mère... Hello! Hello!

La mère d'Anna est géorgienne et on communique en anglais.



[En anglais] Je suis une mère seule en France depuis plusieurs années.

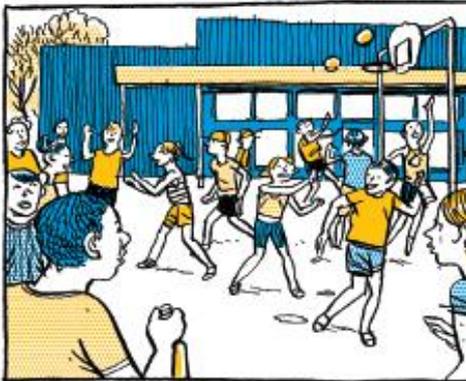
Pour le moment, je ne travaille pas car ma fille me prend tout mon temps.



Anna va intégrer une école spécialisée plus, aujourd'hui, je vais faire des achats pour la rentrée...

...et peut-être m'asseoir à un café.

Cet été, les enfants ont pu partager des activités avec ceux du centre de loisirs de l'US Charbrons, à côté. Basket, foot... et bataille d'eau.



Le dispositif LA CALMIE est le chaînon manquant entre le milieu spécialisé et la vie ordinaire.

Cette solution, cofinancée par le Département est mise en œuvre pour et avec les parents pleinement engagés dans l'association.

Le pouvoir d'agir et la coconstruction sont les maîtres-mots du Collectif Handicap!

en bre

handicap

Du temps pour les parents

→ Un 2^e espace de répit à Bordeaux

Offrir des temps de répit pour les parents d'enfants en situation de handicap. C'est l'objectif du collectif handicap 33 créé en 2020. Avec le soutien de la Ville et d'autres partenaires, le collectif composé de parents et de professionnels bénévoles a créé « La Calmie », un dispositif d'accueil d'enfants en situation de handicap le samedi et durant les vacances. Après l'école Thiers à Bordeaux depuis 2021, la Ville a mis à disposition un nouvel espace de répit à l'école Alfred- Daney, afin de répondre à une demande croissante, de parents souvent épuisés. Pour certains enfants non-scolarisés, il offre un lieu unique de socialisation.

 collectifhandicap33.org

information

Toute l'actu pour les familles

→ Une lettre d'infos dédiée

Depuis la rentrée, la Ville a lancé sa lettre d'infos « Bordeaux en familles », spécialement conçue pour les parents et les enfants. Vous y trouverez toute l'actualité des écoles, des crèches, des structures socio-éducatives, mais aussi des conseils pratiques pour mieux vivre la parentalité, des propositions d'événements à faire en famille et des informations sur les démarches administratives.

 Abonnez-vous sur bordeaux.fr (Infolettres)

13 200 m²

C'est la surface de panneaux photovoltaïques qui seront installés en 2025 sur les différentes toitures et certains pare-bombes de la Base sous-marine aux Bassins à flot.

expérimentation

La fin de la pub à domicile ?

→ Lutter contre le gaspillage

Le dispositif « Oui pub » sur les boîtes aux lettres est expérimenté à Bordeaux depuis septembre 2022 et jusqu'en avril 2025. L'objectif ? Inverser le système du « Stop pub » en matière de distribution des publicités en boîtes aux lettres afin d'aller vers une publicité davantage « voulue » que « subie », et lutter contre le gaspillage. Actuellement, notre ville enregistre le plus faible taux d'apposition des autocollants des 14 territoires d'expérimentation, et 96 % des Bordelais ne souhaitent plus recevoir aucune publicité, principalement pour des raisons écologiques (75 %).



mobilités

Cyclistes, évitons la chute

→ Les bonnes pratiques à vélo pendant l'hiver

Pour pédaler en toute sécurité cet hiver, il est essentiel de respecter certaines règles. Disposer d'un éclairage puissant et s'équiper d'accessoires réfléchissants (gilet, brassard), contrôler régulièrement la pression et l'usure des pneus, et bien sûr, adapter sa vitesse aux conditions climatiques en privilégiant le freinage arrière, plus sûr, et le pied à terre. Soyez vigilants !

